



## POLITIQUE D'INTÉGRATION (EN MATIÈRE DE QUALITÉ, SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

La direction de Contract Srl considère comme stratégique le fait de garantir et de s'assurer de la qualité du produit / service fourni et par conséquent la satisfaction du client et des parties intéressées, tout en maintenant des niveaux élevés de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de durabilité.

En conséquence, la direction a défini les objectifs suivants à poursuivre:

- Fournir un produit/service d'une qualité telle qu'il réponde pleinement aux besoins et aux attentes du client et des parties intéressées, afin d'obtenir et de maintenir un haut niveau en terme d'image et de positionnement sur le marché de la société par rapport à ses concurrents.
- Garantir une continuité et l'amélioration du niveau des produits/services, en prévenant et en réduisant à zéro les accidents et les risques pour la santé et la sécurité des employés, des sous-traitants et autres parties intéressées, dans le plein respect de l'environnement, la prévention de la pollution environnementale et la soutenabilité des entreprises.

Afin de poursuivre ces objectifs, la Direction s'engage à mettre à disposition des ressources organisationnelles, technologiques, instrumentales et économiques, pour maintenir actif et améliorer son système intégré de gestion de la qualité, la santé et la sécurité, l'environnement, la durabilité, dans le respect des normes internationales ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001 et ce, par la mise en œuvre des engagements suivants :

1. Analyser le contexte, les facteurs et les besoins des parties prenantes en matière de qualité, de sécurité et d'environnement afin d'identifier les risques et les opportunités et de mettre en œuvre des actions appropriées pour réduire les risques ou développer les opportunités
2. Définir des objectifs et des programmes pour la qualité du produit/service, la santé et la sécurité au travail et l'environnement, conformément à sa politique, afin de poursuivre l'amélioration continue du système de gestion intégré
3. Développer des objectifs et des programmes pour l'environnement, cohérents avec la présente politique, adaptés aux finalités propres à l'entreprise et au contexte dans lequel elle opère en considérant également la nature, la dimension et les impacts environnementaux de ses activités.

4. Fournir des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des blessures et maladies liées au travail.
5. Mettre en œuvre un engagement concret en faveur de la protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution et d'autres engagements spécifiques pertinents dans son contexte.
6. Évaluer les risques de manière à éliminer les dangers, prévenir et réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail des employés et des parties concernées.
7. Appliquer des critères opérationnels de mise en œuvre des mesures de prévention et de protection qui privilégient : l'élimination des risques ; le remplacement des sources de risque ; la mise en place de mesures techniques-conceptuelles, administratives ou la réorganisation du travail ; l'utilisation d'équipements de protection individuelle appropriés.
8. Impliquer, dans les formes et de la manière appropriées, les employés et, si possible les partenaires industriels, dans les actions d'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement avec une attention particulière dans le signalement des accidents, les incidents et les situations à risque aux fins de leur évaluation et de leur résolution.
9. Sensibiliser et former tout le personnel opérant sur l'importance du rôle de chacun, pour assurer : la poursuite des engagements prévus dans cette politique, le respect des exigences légales, des normes et des procédures du système intégré.
10. S'engager à consulter les employés et leur représentant et s'assurer de leur participation.
11. Poursuivre l'amélioration continue du système de gestion intégrée conformément aux normes ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 afin d'accroître ses performances en matière de qualité, d'environnement, de santé et sécurité au travail et de durabilité.
12. Garantir que les machines et équipements utilisés, les lieux de travail, les méthodes d'exploitation et les aspects organisationnels sont réalisés conformément aux normes en vigueur afin de sauvegarder et de prévenir la santé et la sécurité des employés, des sous-traitants et fournisseurs tiers, tout en garantissant la protection de l'environnement contre la pollution.
13. Détecter et examiner les éventuelles remarques du client, les non-conformités, les accidents, les quasi-incidents, les situations dangereuses, dans le but d'améliorer, avec la mise en œuvre de mesures correctives appropriées et l'amélioration du service / produit fourni, et du système de gestion.
14. S'assurer de la conformité avec la législation en vigueur pour le produit/service, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, la traçabilité et autres exigences volontairement souscrites par l'entreprise.

15. Réexaminer chaque année le contexte, y compris les risques et opportunités associés, afin d'évaluer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de la Politique intégrée et des objectifs, et mettre en œuvre des actions d'amélioration continue appropriées;
16. Garantir l'engagement de la société envers la durabilité basé sur le respect des normes établies par les certifications suivantes : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001

La présente politique d'intégration en matière de qualité, sécurité et environnement est maintenue en tant qu'information documentée, communiquée au sein de l'organisation et mise à disposition des employés et des parties intéressées.